

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/12/19  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/01/20  
Affichage le : 11/02/20  
Transmission préfecture le : 11/02/20  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20200207-lmc1112509-DE-1-1  
Du : 11/02/20  
Délibération exécutoire le : 11/02/20

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 7 février 2020

**POLITIQUE B04 FAMILLES EN DIFFICULTÉ**  
**ATTRIBUTION À L'ASSOCIATION ARPEIJE D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE**  
**AU TITRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL INSERTION SOCIALE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER LEBRUN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-4-5798.1 du 28 septembre 2018 adoptant le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier du Département en vigueur fixant les principes de financement des subventions,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'au titre de sa politique d'action sociale et d'insertion, le Département des Yvelines entend soutenir des projets portant sur l'accompagnement vers et dans le soin des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) ayant des problématiques de santé psychique,

Considérant que l'Association Relais Pour l'Education et l'Insertion des Jeunes (ARPEIJE) a montré sa capacité à développer des actions de prévention et de soutien aux publics fragilisés, de renforcement du lien social et d'aide à l'insertion ;

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ces actions par l'attribution d'une subvention,

Considérant la demande formulée par l'association ARPEIJE le 15 novembre 2019 et son projet d'actions,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution à l'association ARPEIJE, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2020, d'une subvention départementale de fonctionnement au titre du Programme 2001P239 - INSERTION SOCIALE, dont le montant total s'élève à 215 000€.

Approuve les termes de la convention de financement à conclure entre l'association ARPEIJE et le Département des Yvelines figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et ses éventuels avenants à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2020 et suivants sur le chapitre 65, article 6574.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 février 2020

### ATTRIBUTION À L'ASSOCIATION ARPEIJE D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL INSERTION SOCIALE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Pierre Bédier, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (11) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Anne Capiaux, Xavier Caris, Monsieur Nicolas Dainville, Sylvie D'Esteve, Pierre Fond, Alexandre Joly, Didier Jouy.